

Accusé de réception en préfecture

013-241300276-20111117-2011_B429-DE

Date de signature : -

Date de réception : 23/11/2011



Acte rendu exécutoire par application des formalités de télé-transmission au Contrôle de Légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2011
PRESIDENCE DE MADAME LE PRESIDENT

2011_B429

OBJET : Commerce et artisanat - Attribution de subventions aux associations de proximité

Le 17 novembre 2011, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Saint-Marc-Jaumegarde, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 10 novembre 2011, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, Président - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DRAOUZIA Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-Lez-Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes Mirabeau, donne pouvoir à SLISSA Monique - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues, donne pouvoir à BARRET Guy - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS-MASINI Maryse - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARÇON Jacques - GALLESSE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à LOUIT Christian - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air, donne pouvoir à RIVET-JOLIN Catherine - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air, donne pouvoir à FILIPPI Claude - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc

Excusé(e)s :

LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde

Monsieur Roger PELLENC donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 17 NOVEMBRE 2011

Rapporteur : Jean-Christophe GROSSI

Thématique : Développement Economique et Emploi - Commerce et Artisanat

**Objet : Attribution de subventions aux associations de proximité
Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de la politique de l'activité artisanale et commerciale de proximité des communes de la CPA, il vous est proposé d'attribuer une subvention à la Maison Méditerranéenne des Métiers de la mode.

Dans le cadre de la politique de subventions mise en place depuis 2006 pour favoriser l'activité commerciale et artisanale de proximité, des associations de commerces de proximité pourvues de projets de dynamisation des centres villes ou villages font appel à la Communauté.

La demande a été examinée au regard des critères adoptés par le Conseil Communautaire du 24 juin 2010 (délibération n°2010-A099) et est présentée en annexe du présent rapport.

La subvention proposée par la Commission tient compte de l'impact des actions sur le territoire mais aussi des enveloppes budgétaires disponibles.

L'enveloppe budgétaire du Service Commerce et Artisanat inscrite sur la ligne 3F-94-6574 s'élève à 86 484 euros.

Pour l'association qui vous est présentée dans le tableau ci-dessous, les actions destinées à promouvoir le dynamisme de l'activité commerciale et artisanale sont détaillées dans la fiche « associations » annexée au présent rapport, accompagnées des budgets prévisionnels 2011 correspondants.

Nous attirons votre attention sur le fait que cette demande de subvention a déjà été présentée lors des Commissions du 7 juillet 2011 et du 15 septembre 2011. Celle-ci a reçu un avis très favorable lors de la commission du 25 octobre 2011.

N° GU	Manifestation + Date	Association	Domaine d'activités	Subvention N-1	Budget global de la manifestation	Subvention sollicitée	Subvention proposée par la commission thématique	Convention d'objectifs Oui/non
2011/807	5 ^{ème} Edition d' « Itinéraire Mode »	MAISON MEDITERRANEENNE DES METIERS DE LA MODE	COMMERCE ET ARTISANAT	0	72 645	20 000	10 000	NON

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2009-A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau, approuvant l'attribution des subventions et, le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150 000 €,

VU la délibération n°2010-A099 du Conseil Communautaire du 24 juin 2010 approuvant les critères d'attribution de subvention au profit des associations de commerçants et artisans de pôles de proximité,

VU l'avis de la Commission du Développement Economique du 25 octobre 2011,

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER**, pour un montant de 10 000 (dix mille) euros, la subvention à la Maison Méditerranéenne des Métiers de la Mode telle que proposée par la Commission du 25 octobre 2011 et détaillée dans le tableau récapitulatif ci-dessus ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer tous documents afférents à l'exécution de la présente délibération ;
- **DIRE** que cette dépense sera imputée sur la ligne budgétaire 3F-94-6574 du budget 2011 qui présente les disponibilités nécessaires.

DOSSIER N°	2011-807	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N°	116392	25 octobre 2011	17 novembre 2011	Non
MAISON MEDITERRANEENNE DES METIERS DE LA MODE				
PRESIDENT	Monsieur Jean-Brice GARELLA			
SIEGE	MARSEILLE			
OBJET STATUTAIRE	L'association a pour objet de promouvoir et développer le secteur de la Mode, du Textile, de l'Habillage et de l'ensemble de ses industries et services connexes avec une vocation internationale et plus particulièrement à Marseille et dans les pays localisés autour de la Méditerranée.			
OBJET DE LA DEMANDE	<p>La demande concerne l'organisation de la 5^{ème} édition d' « Itinéraire Mode ». C'est un événement permettant de présenter des jeunes marques (Prêt-à-porter féminin, masculin, mode enfants, accessoires, décoration,...) soutenus par la Maison des Evènements Economiques et Culturels dans les boutiques de référence de Marseille, Aix-en-Provence et Arles.</p> <p>Informations complémentaires :</p> <p><u>De jeunes créateurs vont exposer durant 1 mois dans les boutiques de ces 3 villes.</u></p> <p><u>Aujourd'hui sur Aix, 10 boutiques ont déjà confirmé leur participation et 14 sont en attentes.</u></p> <p><u>Parmi les jeunes créateurs exposants, 15 sont sur le territoire de la CPA.</u></p> <p><u>Cette manifestation va bénéficier d'un plan de communication d'envergure.</u></p>			
DIAGNOSTIC ECONOMIQUE, FISAC	Un FISAC va démarrer sur la commune d'Aix-en-Provence.			
AUTRES PARTENAIRES	<p>Pour 2011, l'association sollicite sur un budget prévisionnel global de 1 547 000 € :</p> <p>Ministère de la Culture = 50 000€ ; Université = 20 000€ ; DRAC = 30 000€ ; CG13 = 300 000€ ; CUM = 100 000€ ; Paris = 10 000€ ; Marseille = 57 700€ ; Arles = 8 000€ ; CCIMP = 35 000€ ; Ambassades = 9 000€ ; CMA13 = 20 000€.</p>			
DONNEES FINANCIERES				
BUDGET PREVISIONNEL DES ACTIONS	72 645 €	MONTANT DEMANDE	20 000 €	
MONTANT PROPOSE	10 000 €	TAUX DE COUVERTURE		
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2010		TAUX DE COUVERTURE 2010		
OBSERVATIONS	<p>La manifestation se déroule sur 3 communes : Aix-en-Provence, Arles et Marseille.</p> <p>Sur un budget de 72 645€ pour la manifestation, l'association sollicite :</p> <p>CR = 30 116€ et Commune d'Arles = 8 000€.</p> <p>En 2010, la CPA a versé une subvention de 7 565€ mais la demande avait été faite auprès du service</p>			
<p>CRITERES D'ATTRIBUTION définis en Conseil Communautaire du 24 juin 2010 (délibération 2010-A099)</p> <p>(Cette grille de critères est une aide à la décision mais leur application n'est pas systématique. Les situations particulières doivent être débattues par la Commission compétente qui donne son avis)</p>				
Les associations doivent avoir un caractère commercial et/ou artisanal ; les associations à caractère humanitaire,				Oui

social, caritatif ou les organismes de formation professionnelle ne sont pas éligibles	
Ces associations doivent représenter des commerces et artisans de pôles de proximité, ce qui exclut les zones commerciales périphériques	Oui
Le siège social de l'association ou le projet faisant l'objet de la demande doit être sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix	Oui
La demande de subvention est analysée à travers les actions proposées et non simplement à partir de l'objet de l'association, le principe adopté étant d'aider en priorité à la réalisation de projets concrets mais une aide au démarrage de la structure est envisageable si elle est liée à un projet d'animation	Oui
Le projet faisant l'objet de la demande doit faire partie d'une stratégie de dynamisation pour le maintien du tissu commercial de proximité. Ainsi, seront subventionnées des animations structurantes. Les animations ponctuelles telles que les illuminations de Noël ne pourront entrer dans ce cadre	Oui
L'attribution d'une subvention n'a aucun caractère systématique d'une année à l'autre	Oui
L'association ne procédera qu'à une seule demande annuelle. Pour cela, lors de l'élaboration de son budget, il lui est demandé de projeter et quantifier ses actions sur une année pleine.	Oui
Le montant de la subvention demandé ne pourra excéder 40 % du budget prévisionnel des actions sauf s'il s'agit de la création d'une association de commerçants auquel cas le montant pourra atteindre 50 % du budget global la première année.	Oui
Si l'association sollicite plusieurs années de suite la Communauté du Pays d'Aix, le montant de l'année n+1 ne pourra être supérieur de plus de 20 % au montant de l'année n	Non
La demande de subvention devra être accompagnée de l'avis du maire de la Commune du siège de l'association	Non
Aucun dossier FISAC n'est en cours sur la commune du siège de l'association	Non
Les animations subventionnées doivent intervenir dans des zones de commerces de proximité et non des zones de centres commerciaux	Oui
Le montant des subventions sera plafonné en fonction du nombre d'habitants de la commune concernée : a. 1 500 € pour les communes de moins de 3 000 habitants b. 2 500 € pour les communes comprises entre 3 000 et 9 000 habitants c. 4 000 € pour les communes comprises entre 9 000 et 15 000 habitants d. 6 000 € pour les communes entre 15 000 et 50 000 habitants e. 7 500 € pour les communes de plus de 50 000 habitants	Non

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2011

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année.
Le total des montants demandés à la OPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

* Pour les Directions « Economie », « Culture » et « Sports », veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	Du 2 novembre au 3 décembre 2011
Lieu(x) de réalisation	Alsace-Provence - Arles - Marseille (au sein des boutiques participantes)
Contenus et objectifs de l'action	Diffusion des jeunes créateurs dans les enseignes partenaires
Public(s) ciblé(s)	Jeunes entreprises de Mode - Enseignes multimarques sélectives
Nombre de participants / exposants	30 entreprises dont 50% jeunes créateurs 50% commerçants
Nombre de spectateurs / visiteurs	4 000 visiteurs
Durée de l'action	Manifestation : 1 mois Mise en œuvre : 9 mois
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'entrée :.....€)
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'inscription :.....€)

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2011

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année.

Ne pas indiquer les cantines d'œuvres

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Salaires		Vente	
Prestations de services		Autres produits	
Matériaux et fournitures	7 176	Certifications	
Services extérieurs			
Locations			
Entretien		Subventions demandées /	
Assurances		Etat (à détailler)	
		Région (a)	
		Provence Alpes Côte d'Azur	30 116
		Département (a)	
		Commune (a)	
		Ville d'Arles	5 000
Autres services extérieurs		Communes du Pays d'Arles	20 000
Honoraires	1 800	Organismes sociaux (à détailler)	
Publicité	49 967	Fonds Européens	
Déplacements, missions		ONARE (emploi direct)	
		Autres recettes attendues (à détailler)	
		Participation des entreprises	14 529
Charges de personnel	9 705		
Salaires bruts	1 593		
Charges sociales	4 313		
Autres charges de personnel			
Autres frais généraux	2 924		
TOTAL CHARGES :	72 645	TOTAL PRODUITS :	72 645

Régime des contributions en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévoles	
Mise à disposition (biens & prestations)		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Donn. en nature	

Signature du Président

Fait à

Signature du Président

Cachet de l'Association

OBJET : Commerce et artisanat - Attribution de subventions aux associations de proximité

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



21 NOV. 2011